

**Axe 4 – Inciter les habitants et entreprises de la commune à agir en faveur du patrimoine naturel**



# Action 4.1 – Inciter les propriétaires de plans d'eau à adopter des pratiques favorables à la biodiversité



## Contexte

Les plans d'eau peuvent être des réservoirs de biodiversité importants (poissons, plantes, invertébrés aquatiques, oiseaux d'eau, mammifères aquatiques et semi-aquatiques, amphibiens...). Cependant, les plans d'eau, peuvent également être néfastes pour une part de la biodiversité, du fait de l'évaporation accrue et du drainage des zones humides qu'ils provoquent, ainsi que de leur impact sur les cours d'eau (envasement, réchauffement des masses d'eau, obstacle à la continuité écologique). Une étude au cas par cas et des préconisations spécifiques sont nécessaires.

## Objectifs

- Sensibiliser aux impacts potentiels des plans d'eau
- Identifier les plans d'eau impactants des cours d'eau
- Favoriser un effacement des plans d'eau impactants pour les cours d'eau ou sans intérêt pour la biodiversité
- Favoriser une gestion adaptée des plans d'eau non impactant pour les cours d'eau et présentant un intérêt pour la biodiversité

## Actions

- ✓ Inciter les propriétaires de plans d'eau à suivre les préconisations suivantes :
  - Si le plan d'eau impacte un cours d'eau (cours d'eau passant dans le plan d'eau ou rejet d'eau dans ce dernier) ou ne présente pas d'intérêt pour la biodiversité (il induit une évaporation accrue de l'eau et un drainage des zones humides) : inciter les propriétaires à rencontrer les services milieux aquatiques de Dinan Agglomération pour étudier la possibilité de son effacement,
  - Si le plan d'eau n'impacte pas un cours d'eau et peut présenter un intérêt pour la biodiversité : inciter les propriétaires à adopter une gestion favorable à la biodiversité (berges en pente douce, conservation de la végétation rivulaire, proscrire et lutter contre l'introduction d'espèces exotiques (végétales, écrevisses, poissons), favoriser la reproduction d'oiseaux d'eau avec des radeaux flottants, conserver un marnage estival).

## Priorité

1 2 3

## Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

## Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils.

Nombre de plans d'eau impactants effacés.

## Partenaires

Dinan Agglomération  
Le futur Parc naturel régional



## Action 4.2 – Inciter les propriétaires de mares à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

### Contexte

La mare est définie par le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais comme une étendue d'eau de petite taille pouvant atteindre un maximum de 100 m<sup>2</sup> et une faible profondeur pouvant atteindre 2 m au plus profond. De formation naturelle ou anthropique, elle est alimentée par les eaux pluviales et parfois par les nappes, la présence d'eau y est généralement temporaire. Les mares possèdent un fort potentiel biologique, tout particulièrement pour les populations d'amphibiens. Leur disparition massive ces dernières décennies, nécessite qu'une attention toute particulière leur soit portée.

### Objectifs

- Préserver, restaurer et développer le réseau de mares
- Accroître les milieux favorables à la reproduction des amphibiens et autres espèces
- Sensibiliser au rôle important des mares pour la biodiversité

### Actions

- ✓ Informer et sensibiliser les habitants sur la nécessité de conserver les mares
- ✓ Inciter les habitants à la création de mares favorables à l'accueil de la biodiversité
- ✓ Inciter les propriétaires de mares à suivre les préconisations suivantes :
  - Avoir au moins une partie des berges de la mare en pente douce
  - Favoriser une forme de mare hétérogène
  - Conserver une végétation rivulaire et aquatique
  - Proscrire et lutter contre l'introduction d'espèces exotiques (végétales, écrevisses...)
  - Proscrire l'introduction de poisson
  - Veiller à limiter l'atterrissement de la mare par envasement
  - Veiller à conserver un bon ensoleillement de la mare en limitant les ligneux
  - Ne pas mener d'action en période de reproduction des amphibiens (décembre-juillet)

### Priorité

1 2 3

### Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

### Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils.

Nombre de mares restaurées et créées

Parution d'articles de communication ou d'évènements de sensibilisation organisés

### Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

## Action 4.3 – Inciter les propriétaires de haies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité



### Contexte

Les haies bocagères structurent nos paysages et sont l'un des éléments structurant des continuités écologiques sur le territoire. Pour la biodiversité, elles servent d'habitat et de corridor de déplacement. Les haies offrent également d'autres services qui influent à une échelle plus large sur la biodiversité comme le stockage du carbone, la lutte biologique et la lutte contre l'érosion des sols. Ces services ne peuvent être pleinement rendus que si la haie présente un bon état de conservation, lié à une gestion adéquate. Pour cela, le plan de gestion durable des haies est un outil essentiel.

### Objectifs

- Préserver, restaurer et développer le réseau de haies
- Favoriser des haies fonctionnelles, pour la biodiversité, la protection des cultures, la lutte contre l'érosion et production de bois
- Favoriser un entretien adapté des haies
- Sensibiliser aux services rendus par les haies

### Actions

- ✓ Inciter les propriétaires de haies à suivre les préconisations suivantes :
  - Maintenir et restaurer des haies larges, diversifiées, avec trois strates (herbacée, arbustive et arborée)
  - Conserver les arbres âgés ou morts, ainsi que le bois mort en pied de haie
  - Lutter contre l'introduction et le développement d'espèces exotiques (laurier palme, mimosa, robinier, pins, thuya, cyprès, sapin, épicéa ...)
  - Proscrire tout entretien des haies du 15 mars au 31 juillet
  - Favoriser des techniques d'entretien avec un matériel adéquat assurant la qualité des coupes et la bonne cicatrisation des arbres
  - Planter des haies de végétaux locaux et adaptés au changement climatique
  - Mettre en œuvre un plan de gestion durable de leur réseau de haies
  - Adhérer au Label Haie

### Priorité

1 2 3

### Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

### Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils.

Nombre de propriétaire ayant établi un plan de gestion durable des haies sur la commune.

### Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance



## Action 4.4 – Inciter les propriétaires et exploitants de prairies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

### Contexte

Les prairies naturelles, lorsqu'elles présentent un bon état de conservation, sont source d'une biodiversité floristique importante, en lien avec de nombreux invertébrés. Ces dernières décennies, les prairies naturelles sont en très forte régression quantitative et qualitative. Des modes de gestion visant une productivité importante induisent une réduction de la diversité biologique des prairies qui subsistent. Le maintien des prairies et de leur diversité floristique est un enjeu fort pour le territoire.

### Objectifs

- Préserver, restaurer et développer les surfaces de prairies naturelles en bon état de conservation
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants à l'intérêt des prairies naturelles diversifiées

### Actions

- ✓ Inciter à la reconversion de terres cultivées en prairies naturelles d'intérêt écologique
- ✓ Inciter les exploitants de prairies naturelles à souscrire des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) en faveur du maintien des prairies naturelles en bon état de conservation
- ✓ Inciter les propriétaires et exploitants de prairies naturelles à s'engager vers les préconisations suivantes :
  - Adapter la pression de pâturage et les dates de mise au pré sur sol portant
  - Proscrire la fertilisation minérale et adapter la fertilisation organique
  - Proscrire les autres intrants et étudier des pratiques alternatives
  - Proscrire le drainage et étudier le comblement de drains anciens
  - Maintenir une bande non pâturée en bordure de cours d'eau et pied de haies

### Priorité

1 2 3

### Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

### Indicateurs

Surface de prairies naturelles

Etat de conservation des prairies naturelles

### Partenaires

Chambre d'agriculture

Groupement des Agriculteurs Biologiques

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

# Action 4.5 – Inciter les propriétaires et exploitants de forêts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité



## Contexte

Les surfaces boisées augmentent depuis quelques décennies du fait de l'abandon agricole de certains fonds de vallées. Cependant, la biodiversité abritée par les forêts anciennes est différente de celle observable dans de jeunes boisements ou des plantations récentes. Des siècles seront nécessaires avant que ces derniers offrent des caractéristiques de sols et de peuplements semblables aux forêts anciennes. Il convient donc d'être particulièrement vigilant à la conservation et la gestion des forêts anciennes du territoire et au devenir des boisements plus récents.

## Objectifs

- Préserver les forêts anciennes en bon état écologique
- Favoriser l'attrait des boisements pour la biodiversité
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants de forêts aux méthodes d'exploitation favorables à la biodiversité en forêt et à leur biodiversité

## Actions

- ✓ Inciter les propriétaires et exploitants de forêts à adopter le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et pour les boisements plus importants un Plan simple de gestion intégrant les préconisations suivantes :
  - Maintenir des parcelles non exploitées au profit de la biodiversité
  - Proscrire les coupes à blanc et favoriser la futaie irrégulière à rotation longue
  - Favoriser la régénération naturelle ou la plantation d'espèces indigènes et adaptées au changement climatique
  - Lutter contre l'introduction et le développement d'espèces exotiques
  - Conserver le bois mort en forêt
  - Conserver les arbres d'intérêt écologique lors de l'exploitation (arbres à cavité, présence de lierre, arbres à trous de pics, arbres fendus, arbres morts...)
  - Préserver la microtopographie des parcelles (talus, fossés, ornières, dépressions)

## Priorité

1 2 3

## Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

## Indicateurs

Nombre de Plan simple de gestion intégrant la biodiversité

Surface de forêt en libre évolution

## Partenaires

Centre Régional de la Propriété Forestière

Office national des forêts

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

# Action 4.6 – Inciter les habitants et entreprises à limiter la pollution lumineuse



## Contexte

La pollution lumineuse liée à l'excès d'éclairage artificiel impacte la biodiversité, l'observation du ciel étoilé, la santé humaine et représente un gaspillage énergétique. Les habitants et entreprises y contribuent pour partie avec le développement de spots lumineux, l'éclairage d'enseignes et de publicité. L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses impose un cadre qu'il est nécessaire de suivre à minima.

## Objectifs

- Réduire la pollution lumineuse impactant la biodiversité
- Réduire le gaspillage énergétique lié à l'éclairage
- Favoriser des secteurs sans pollution lumineuse

## Actions

- ✓ Faire respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à adopter les préconisations suivantes :
  - Adapter l'éclairage pour n'éclairer que QUAND c'est nécessaire, OU c'est nécessaire et de façon adaptée aux usages et à la biodiversité
  - Réduire l'intensité des éclairages au minimum utile
  - Choisir des éclairages avec une couleur de lumière inférieure à 2 400 Kelvin et dans tous les cas inférieurs à 2 700 Kelvin
  - Choisir des équipements faiblement énergivores

## Priorité

1 2 3

## Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

## Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils  
Nombre d'entreprises ne respectant pas l'arrêté du 27 décembre 2018

## Partenaires

Dinan Agglomération  
Le futur Parc naturel régional





## Action 4.7 – Inciter les propriétaires de jardin et d'espaces verts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

### Contexte

Les jardins privatifs et espaces verts des entreprises, selon les pratiques qui y sont conduites, peuvent être des espaces intéressants pour la biodiversité. La loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics, a été étendue le 1er juillet 2022, à l'ensemble des propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif. C'est un grand pas pour la biodiversité, mais de nombreuses autres actions peuvent être menées pour rendre ces espaces plus accueillant pour la biodiversité.

### Objectifs

- Favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins et espaces verts
- Rendre perméable les villes et villages au déplacement de la biodiversité

### Actions

- ✓ Faire respecter la loi Labbé en communiquant dessus
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à adopter les préconisations suivantes :
  - Permettre la libre circulation de la petite faune à travers les clôtures
  - Conserver des espaces végétalisés en fauche tardive ou en friches
  - Limiter les fréquences de tontes
  - Proscrire l'élagage des haies du 15 mars au 31 juillet
  - Favoriser l'hétérogénéité des espaces (tas de bois, murets, lierre...)
  - Proscrire l'usage de végétaux exotiques envahissants
  - Favoriser l'usage de végétaux locaux et peu consommateur d'eau
  - Proscrire tout intrant, favoriser la lutte biologique

### Priorité

1 2 3

### Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

### Indicateurs

Nombre de propriétaires engagés dans des actions pour l'accueil de la biodiversité

Nombre d'entreprises engagées dans des actions pour l'accueil de la biodiversité

### Partenaires

Dinan Agglomération  
Le futur Parc naturel régional





## Action 4.8 – Inciter les propriétaires de bâtiments à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

### Contexte

Les bâtiments peuvent abriter une biodiversité spécifique (chauves-souris, rapaces, hirondelles...) et nuire à d'autres espèces (collision, cavités pièges...). L'aménagement des bâtiments (habitations, entreprise, immeuble, ruines...) peut être pensé en tenant compte de la biodiversité.

### Objectifs

- Favoriser l'accueil de la biodiversité dans le bâti
- Limiter l'impact du bâti sur la biodiversité

### Actions

- ✓ Rappeler lors des démarches (déclaration préalable de travaux, permis de construire...) la réglementation sur les espèces protégées (nids d'oiseaux, chauves-souris...): demande d'autorisation de dérangement et destruction d'espèces protégées intégrant des périodes d'intervention appropriées et des mesures compensatoires
- ✓ Inciter les propriétaires de bâtiments à adopter les préconisations suivantes :
  - Rendre inactif les pièges pour la petite faune (sticker sur vitre, chapeau de cheminée, obstruer les cavités pièges de types gouttières et poteaux...)
  - Aménager les combles pour l'accueil des chauves-souris ou rapaces
  - Maintenir des bâtiments ouverts pour les Hirondelles rustiques
  - Installer des planches anti-fientes pour se prémunir des fientes d'hirondelle
  - Conserver des joints non colmatés pour l'accueil de la petite faune

### Priorité

1 2 3

### Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

### Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils  
Parution d'articles de communication et organisation d'évènements de sensibilisation

### Partenaires

Dinan Agglomération  
Le futur Parc naturel régional



## Action 4.9 – Inciter les habitants et entreprises à lutter contre les espèces exotiques envahissantes

### Contexte

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces animales et végétales introduites sur un territoire d'où elles ne sont pas originaires et dont le développement excessif bouleverse les écosystèmes locaux. Aujourd'hui ces espèces sont considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Elles constituent un danger pour environ un tiers des espèces terrestres et ont contribué à près de la moitié des extinctions connues à l'échelle mondiale. Le site du Conservatoire Botanique National de Brest, permet de savoir si une espèce végétale est envahissante : [www.cbnbrest.fr/ecalluna/](http://www.cbnbrest.fr/ecalluna/).

### Objectifs

- Informer sur ce que sont les espèces exotiques envahissantes animales et végétales
- Lutter contre l'introduction et le développement d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales
- Privilégier la plantation de plantes indigènes, support à la biodiversité locale

### Actions

- ✓ Rappeler que le code de l'environnement fixe la liste des espèces exotiques interdites d'introduction sur le territoire national, y compris la détention, le transport, l'échange, la vente ou l'achat en lien avec leur impact sur la biodiversité et les dangers sanitaires que certaines représentent
- ✓ Indiquer aux habitants de ne jamais relâcher d'espèces animales issues d'un élevage dans la nature ou le jardin (tortues, serpents, araignées, insectes, amphibiens, NAC...)
- ✓ Inciter les aménageurs à utiliser des espèces indigènes pour les plantations dans les règlements de lotissement ou à minima l'absence d'espèce envahissante
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à demander aux paysagistes des végétaux locaux dans les projets de plantations ou à minima l'absence d'espèce envahissante
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à se renseigner sur la provenance géographique des végétaux qu'ils achètent

### Priorité

1 2 3

### Calendrier de mise en œuvre

Court terme  
Moyen terme  
Long terme  
Indéfini

### Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils  
Parution d'articles de communication ou d'évènements de sensibilisation organisés

### Partenaires

Dinan Agglomération  
Le futur Parc naturel régional